



JUDO CLUB LACAPELLE Saison 2020/2021

Bonjour,

Les vacances terminées, la nouvelle saison sportive se prépare.

L'équipe de Judo Club Lacapelle vous attend le :

Mercredi 2 septembre 2020 à la salle des fêtes de Lacapelle de 17H à 18H30

Nous demandons à chaque futur licencié de compléter son dossier d'inscription ce même jour avant de participer à nos entraînements, ceci par mesure de sécurité.

Constitution du dossier :

- ☐ La fiche d'inscription et l'autorisation parentale pour les mineurs
- ☐ Le règlement intérieur signé (par les parents pour les mineurs)
- ☐ 1 photo d'identité pour les enfants débutants
- ☐ Le certificat médical (sur ton passeport ou sur une feuille blanche)
- ☐ Le ou les chèques à l'ordre du JUDO CLUB LACAPELLE (chèques vacances acceptés - chèque sport - possibilité de règlement en plusieurs fois)
- ☐ Si pas d'adresse email 2 enveloppes timbrées avec l'adresse du licencié (pour recevoir les infos du club),

Tarifs des cotisations annuelles et licence.

1 ^{er} licencié :	110 euros
2 ^{ème} licencié :	90 euros
3 ^{ème} licencié :	70 euros
4 ^{ème} licencié :	40 euros

Pour les enfants de plus de 6 ans, passeport indispensable (prix : 8 euros, validité 8 ans).

Planning des entraînements Judo, Jujitsu, Taïso, salle des fêtes de LACAPELLE

Mercredi	JUDO	17H / 18H :	Baby judo et enfants débutants de 4 à 6 ans
		18H / 19H	Judo enfants de 7 à 11 ans débutants ou confirmés
	TAÏSO	19H / 20H :	Pour entretenir son corps, améliorer son potentiel physique Pour tous publics
	JUJITSU	20H / 21h30 :	Méthode de défense fondée sur le contrôle de soi et de l'adversaire. A partir de 14 ans
Jeudi	JUDO	19H / 20H :	Judo enfants de 7 à 11 ans débutants ou confirmés
	TAÏSO	20H / 21H :	Pour entretenir son corps, améliorer son potentiel physique Pour tous publics
Vendredi	JUDO	19H30 à 21h :	Judo enfants à partir de 12 ans et adultes

Pour tous renseignements :	Laure	06 21 52 03 90	Nathalie	06 28 23 14 02
	Nadine	06 07 52 96 74	Béatrice	06 18 60 11 11

La Présidente



judoclub.lacapelle46@orange.fr



<https://judolacapelle46.sportsregions.fr>



JUDO CLUB LACAPELLE Saison 2020/2021

FICHE D'INSCRIPTION

NOM : PRENOM :

Date de naissance : / /

ADRESSE :

Adresse mail : @

Téléphone ☎ : Portable ☎ : ☐ Père ☐ Mère

Portable ☎ : ☐ Père ☐ Mère

*Le passeport est
indispensable à
partir de 7 ans,*

*Commande le,
il est valable 8 ans !*

Renseignements complémentaires :

Numéro de sécurité sociale :

Date du dernier rappel antitétanique : / /

Personne(s) à contacter en cas d'urgence :

Nom : Prénom :

Numéro de téléphone ☎ : Portable ☎ :

Nom : Prénom :

Numéro de téléphone ☎ : Portable ☎ :

Date et signature ⁽¹⁾

(1) Pour les mineurs, la personne ayant autorité parentale doit signer la demande

DROIT A L'IMAGE

Merci de cocher les cases correspondant à vos choix.

Je soussigné(e) **accepte** que les photos prises lors des manifestations organisées ou auxquelles participe le club et sur lesquelles je ⁽²⁾ / mon enfant ⁽²⁾ figure, puissent être utilisées par le club pour des actions de promotions et/ou de communication.

En aucun cas, le club ne cédera les photos visées à des tiers, à des fins commerciales.

- | | |
|--|--|
| ☐ Affichage au sein du club | ☐ Site internet du club https://judolacapelle46.sportsregions.fr |
| ☐ Page Facebook du club | ☐ Articles de presse |

Date et signature ⁽³⁾

(2) rayer la mention inutile

(3) Pour les mineurs, la personne ayant autorité parentale doit signer la demande

AUTORISATION PARENTALE

Pour les mineurs.

Je soussigné(e) autorise mon enfant

- à participer à toutes les activités sportives organisées par le CLUB,
- et à faire pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale que son état nécessiterait.

Fait à, le ... / ... /

Signature



judoclub.lacapelle46@orange.fr



<https://judolacapelle46.sportsregions.fr>



Règlement intérieur

Ce règlement est destiné à fixer différents points pour la bonne marche du judo.

Cotisations

1. La cotisation annuelle peut-être révisable tous les ans.
2. La cotisation annuelle peut-être payée en plusieurs fois par chèques (ils seront encaissés aux dates indiquées au dos). Possibilité de règlement par chèques vacances.
3. La cotisation doit être déposée en même temps que le dossier.
4. Tout trimestre commencé est dû.
5. Un certificat médical de contre-indication à la pratique du Judo et/ou Jujitsu et/ou Taïso sera exigé pour toute demande de remboursement

Condition d'inscription

Fournir :

1. Un (1) certificat d'aptitude au Judo et/ou Jujitsu et/ou Taïso récent, indiquant « non contre-indication pour la pratique en compétition » (voir feuille fournie dans le dossier d'inscription).
2. Deux (2) enveloppes timbrées avec l'adresse de la famille.
3. Une (1) photo d'identité.
4. Indiquer sur une feuille, les problèmes physiques ou d'allergies (pour les enseignants).

Responsabilité du club

1. Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur sur le tatami.
2. En cas de problème survenu lors du trajet parking-Dojo ou Dojo-parking, le club ne peut être tenu responsable.
3. Les enfants doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.
4. Les enfants ne peuvent sortir du Dojo qu'accompagnés d'un adulte (pour les parents séparés, indiquer le nom des personnes autorisées à récupérer l'enfant et prévenir lors de tout changement)
5. Les parents qui désirent assister au cours de leur enfant doivent le faire en silence et ne pas intervenir pendant le cours.
6. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club.
Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclue temporairement ou définitivement.
7. En cas d'accident, il sera fait appel au service d'urgence.

Règle de sécurité et d'hygiène

1. Les judokas doivent avoir les mains et les pieds propres ainsi que les ongles coupés.
2. Les judokas doivent avoir un kimono propre ainsi qu'une paire de tongs/zoris ou de chaussons pour se rendre du vestiaire au tatami.
3. Les judokas ne doivent pas arriver directement de leur domicile en kimono, des vestiaires sont à disposition.
4. Seul le port du tee-shirt blanc sous le kimono est autorisé pour les filles.
5. Les cheveux longs doivent être attachés par un chouchou ou un élastique sans métal (les barrettes sont interdites).
6. Sont interdits sur le tatami :
 - Tous les bijoux montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercing, ...)
 - Les bonbons, chewing-gums, et toute autre denrée.
7. Le passage aux toilettes doit se faire avant le cours.

Date et signature ⁽¹⁾

(1) Pour les mineurs, la personne ayant autorité parentale

